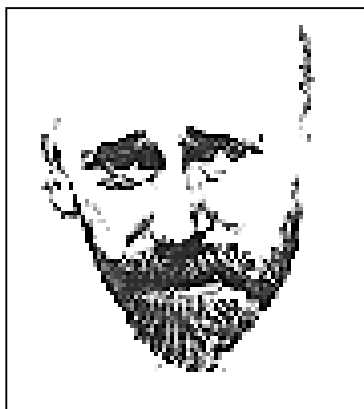


# LA LETTRE

Association fondée en 1980

vol. XXXI - N° 66 – avril 2011



**3<sup>e</sup> rencontre entre**  
**l'Association internationale J. Korczak**  
**et le Comité des droits de l'enfant**  
**sur le thème**  
***Le droit de l'enfant à être entendu***  
Mission permanente de Pologne  
auprès des Nations Unies  
samedi 18 juin 2011  
Renseignements et inscriptions à notre secrétariat



voir ci-dessous

## LE MOT DU PRÉSIDENT

### En pensée avec nos amis du Japon

Il y a quelques mois à peine, une grande conférence internationale sur Korczak et les droits de l'enfant était organisée à Tokyo par la Japan Janusz Korczak Association (cf. *La Lettre* No 65, décembre 2010). Le désastre qui vient de s'abattre sur ce pays nous touche d'autant plus que nous avons pu nous rendre compte sur place des grands défis économiques, sociaux et humains auxquels le peuple japonais doit faire face depuis plusieurs décennies. La catastrophe provoquée par le récent séisme et le tsunami qui l'a suivi a pour conséquence de majorer encore une crise de longue durée, en même temps qu'elle ravive le traumatisme nucléaire d'Hiroshima et de Nagasaki. Dans l'effort (presque surhumain, à vrai dire) que les Japonais devront consentir pour reconstruire leur pays, toutes les ressources matérielles et spirituelles seront nécessaires. Nous avons fait savoir à nos collègues et amis japonais, par l'entremise de leur président, M. Fumikatsu Inoue, que nous sommes solidaires de leur malheur et que nous partageons avec eux, comme source d'encouragement et d'espoir, le bel héritage, jamais désespéré même aux heures les plus sombres, de Janusz Korczak. Courage, le Japon !

Daniel Halpérin

## Semaines Korczak à Berne

Du 16 octobre au 13 novembre 2011, de nombreuses manifestations consacrées à Korczak se tiendront à Berne dans le cadre des « Semaines Korczak ». En plus d'une pièce de théâtre en dialecte créée spécialement pour cette occasion, des exposés, films et concerts sont prévus. Le 8 novembre par exemple, le CINE ABC à Berne projettera le film *Korczak* de Wajda. L'exposition *Oneg Schabbat*, organisée sur la base des archives de Ringelblum, figurera également au programme. Il est possible déjà maintenant d'obtenir un manuel pédagogique avec CD et d'autres documents. Ces semaines sont organisées par la paroisse «Johannes» de l'Eglise Evangélique Réformée de Berne.

Gérard Kahn



Informations supplémentaires sur le site  
[www.korczak-wochen.ch](http://www.korczak-wochen.ch).

# Les enfants et l'éducation

Par Janusz Korczak

Traduction : Lydia Waleryszak

*Cet article inédit en français a paru en 1900 dans la revue *Wędrowiec (le Voyageur)*. Il est tiré des *Articles pédagogiques*, in : Janusz Korczak, *Dzieła*, éd. Latona, Varsovie, 1998, tome 4, pp 147-153. Nous remercions vivement sa traductrice de l'avoir mis à la disposition privilégiée des lecteurs de « La Lettre ».*

C'est l'été. Dans un jardin public. En début d'après-midi.

Les visages souriants des enfants ne se comptent déjà plus par dizaines, mais par centaines. Les bambins se courent après, ils forment des petits groupes ou des cercles pour jouer ensemble. Ils remplissent le parc d'un joyeux vacarme.

Les uns les observent, avec un sourire plein de tolérance et de sympathie, les autres les gratifient d'une grimace de désapprobation et d'impatience. Rares sont les personnes dans les yeux desquelles on devine une douloureuse et profonde mélancolie...

À huit heures du matin.

Dans la rue. Qu'il neige, qu'il pleuve ou qu'il vente... Les enfants se rendent à l'école. Vêtus d'uniformes des collèges privés ou publics, de robes plus ou moins longues, les élèves défilent jusqu'à neuf heures, chargés de cartables aux poids variables.

Les uns dépassent indifféremment les longues colonnes que forment les plus jeunes des travailleurs ; les autres, moins nombreux, plongent leurs regards graves dans chaque visage juvénile comme pour y lire ce que cette relève va apporter aux années à venir, pour y découvrir les forces, les pensées et les sentiments qu'elle recèle...

Dimanche.

Dans la ruelle misérable d'une ville, d'un village, d'un faubourg. On dirait qu'il y a autant de têtes d'enfants que de pavés irréguliers. Le vent joue avec les chevelures blondes et brunes, les rayons du soleil avivent les petits yeux bleus et marron, rieurs ou tristes. Les gamins vivent intensément à travers chaque cellule de leur organisme, ils grandissent et se développent au rythme des battements de leurs cœurs, leurs âmes absorbent tout ce qui les entoure.

Parfois, un vieillard s'attarde un moment pour observer le soleil et les enfants avant de poursuivre son chemin.

Les enfants représentent la moitié de l'humanité.

\*\*\*

Sur la table d'autopsie repose le corps d'une fille de vingt ans. La mort a raidi son front pâle, la souffrance a crispé ses lèvres, pourtant son visage a gardé un air pensif. Les conditions dans lesquelles elle vivait ont soulevé une terrible protestation à l'intérieur de sa jeune tête, des sentiments exacerbés ont habité son cœur, sa jeune âme livrée à elle-même ne savait ni lutter ni se soumettre. La malheureuse s'est suicidée malgré les interdits de sa religion, malgré la peur de la mort, malgré la soif de vivre qu'éprouvait son organisme printanier.

Quelques années plus tôt, elle était une enfant, elle courait avec ses camarades à travers le parc...

\*\*\*

Il a vidé son énième verre. L'alcool a embrumé son regard. Il sait qu'il dévale la pente de plus en plus vite, il sait qu'il s'est écarté du chemin pour toujours, qu'il a gâché son talent, qu'il a brûlé ses idéaux, qu'il a endormi sa conscience. Lui, cet alcoolique de vingt-cinq ans.

Quelques années plus tôt, il marchait parmi une foule d'enfants en direction de l'école...

\*\*\*

La sentence vient d'être lue à l'accusé. De longues années de prison en perspective. La société a frappé son enfant d'anathème, elle l'a condamné, l'a isolé derrière un mur de prison en tant qu'ennemi néfaste et dangereux. De son côté, le condamné hait et méprise tous ceux qui se trouvent de l'autre côté de ses barreaux métalliques.

Quelques années plus tôt, il courait avec ses camarades dans la rue, il avait des cheveux soyeux, un sourire franc, un regard innocent, il construisait des châteaux de sable et faisait des ricochets dans l'eau...

Par leurs existences misérables, ces victimes dénoncent sévèrement leurs parents et la société, elles dénoncent un passé proche.

\*\*\*

Qui parle d'enfants et d'éducation doit s'adresser non seulement aux parents et aux éducateurs, mais encore à la société entière, à tous ceux qui se soucient de la vie et de l'avenir des jeunes et des plus jeunes. La voix sonore du pédagogue devrait se répandre dans les châteaux et les chaumières, elle devrait atteindre les oreilles de chacun pour rappeler aussi souvent que possible : l'avenir de la société et le bonheur des enfants reposent entre nos mains. Elle devrait souligner la responsabilité qui pèse sur nos épaules pour le bien moral et le bonheur de ceux qui nous remplaceront dans l'arène de la vie.

Croire au pouvoir de l'éducation n'est pas l'utopie de quelques rêveurs, mais le résultat de siècles de recherche et d'expériences. Cette foi profonde n'a pas été ébranlée une seule seconde par la théorie de l'hérédité. Aujourd'hui, on sait que les caractères d'un être humain sont de deux types : héréditaires et acquis. Cependant, les penchants naturels ne sont pas homogènes : on ne naît pas ange ou démon. L'éducation fait d'un enfant un individu sale ou rayonnant. L'éducation n'est pas uniquement comprise ici au sens de l'influence des parents, mais aussi de celle de l'entourage, des gens, du monde, de la littérature, de la vie. La famille ne peut que donner une direction à cette éducation. Soit elle poussera l'enfant au bord du précipice, vers la chute et la perte, soit elle le portera à travers les aléas de la vie jusqu'à l'amour, le dévouement et le bonheur.

Si la famille ne sait pas ou ne veut pas prendre entre ses mains les rênes de l'éducation, l'âme de l'enfant sera abandonnée à son sort. Qu'est-ce qui l'emportera : le bien ou le mal ? Le sublime ou le médiocre ?

\*\*\*

L'enfant a été reconnu comme une personne à part entière, comme un individu qui doit être pris en considération, qui n'a pas le droit d'être tenu en laisse, mais qu'il faut accompagner habilement, avec sagesse, en déployant son intelligence, son amour et sa volonté. Le despotisme qui sévissait hier dans l'éducation est tombé en désuétude, la crainte que les enfants éprouvaient autrefois envers leurs parents a disparu avec le temps – par quoi doit-on les remplacer ?

Par l'amour, le respect et la confiance, a répondu la raison.

Par rien du tout ! ont rétorqué l'inconscience, l'irresponsabilité et la paresse.

Voilà comment le chaos et le relâchement sont entrés dans les relations familiales. Les parents sont devenus les copains des enfants ou leurs serviteurs. On se défait de son autorité, on abandonne le gouvernail, on confie nos enfants à des mains étrangères.

On donne donc nos enfants à des bonnes, à des puéricultrices, à des maîtres et à des maîtresses, on leur enseigne les langues, l'histoire, l'algèbre, la musique, la peinture, le chant, la danse, nous les éduquons ou plutôt nous payons pour que l'on forme leurs esprits...

Qu'en est-il de leurs cœurs ?

Apprenons-nous à nos enfants comment vivre et pour qui il convient de vivre ? Donnons-nous à nos jeunes un but dans la vie ? Les aidons-nous dans cette période cruciale, quand ils commencent à façonner leurs points de vue sur le monde, à regarder autour d'eux et à chercher, à rêver et à avoir des aspirations ? Savons-nous même quels idéaux les animent ? Partageons-nous avec nos enfants des conversations en toute intimité, au cours desquelles ils ont la possibilité de nous confier leurs craintes et leurs chagrins, nous demander de débrouiller ces milliers de mystères auxquels la vie et leur propre observation les confrontent ? Quant à nous, les reconfortons-nous ? Les éclairons-nous ? Leur donnons-nous du courage ?

Non, dès leur plus jeune âge, nous confions les âmes de nos enfants à des mains étrangères : leurs esprits à l'école, leurs cœurs au monde, à l'entourage, aux livres.

Que faisons-nous pour le corps de l'enfant ? Pensons-nous à lui faire faire de saines promenades (pas de celles où on l'encoconne douillettement), de la gymnastique, de la natation, de l'aviron ? Veillons-nous à ce qu'il se couche et se lève tôt ? Savons-nous ce qu'est l'hygiène pédagogique ? Non, nous laissons le corps de

l'enfant à la nature, mais pas à celle qui souffle au-dessus des champs et des prairies, mais à celle, étiolée, que l'enfant trouve dans la touffeur des salles de classe, dans l'obscurité de sa chambre et dans le brouhaha du salon rempli d'invités.

Il est des vérités qu'il n'est pas nécessaire d'envelopper dans du papier de soie car elles n'accusent ni n'effraient personne. Le triste tableau de notre éducation familiale ne devrait plonger personne dans l'affliction ni le découragement. Cette question est bien trop importante pour qu'elle reste longtemps dans l'ombre. Elle se posera bientôt haut et fort, elle sera à l'ordre du jour, elle se frayera un passage, elle aura droit de cité. Elle nous gagnera tous car, malgré sa gravité, elle a gardé la beauté cristalline d'un sourire d'enfant, l'attrait mystique d'un prophète, le charme poétique de la nature qui renaît au printemps.

---

## **DROITS DE L'ENFANT : DES FORMATIONS DE HAUT NIVEAU EN SUISSE**

*A la pointe de l'éducation universitaire dans le domaine des droits de l'enfant, l'Institut international des droits de l'enfant (IDE) et l'Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB) à Bramois (Sion) offrent une riche palette de formations. Nous en signalons deux, un Certificat post-gradué et un Master, en encourageant vivement toute personne intéressée à s'y inscrire !*

### **I. Certificat post-gradué : « La parole de l'enfant en justice - enfants victimes, enfants témoins »**

Ce Certificat est destiné aux magistrat-es, avocat-es et policier-ères de Suisse romande et du Tessin. Il a été créé pour répondre aux besoins nés de la ratification par la Suisse de la Convention des droits de l'enfant, de l'obligation de procéder à l'audition de l'enfant, de la loi sur l'aide aux victimes d'infractions, des sollicitations accrues de la justice en matière de séparations et divorces, du renforcement de la lutte contre les abus sexuels, du développement des connaissances cliniques sur les enfants notamment sur le traumatisme et la résilience, et de l'importance symbolique de la scène judiciaire qui doit permettre à chaque partenaire de l'intervention socio-psycho-judiciaire d'assumer son rôle.

#### **DURÉE**

Septembre 2011 à juillet 2012.

#### **OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Cette formation post-gradué doit permettre aux participant-es:

- d'acquérir des connaissances nouvelles dans le domaine de l'audition de l'enfant (recueillir leur parole, l'interpréter, prévenir les biais de la communication) en lien avec les droits de l'enfant et les obligations découlant du droit suisse ;
- de mettre en pratique les connaissances acquises ;
- de travailler sur la base d'une approche interdisciplinaire ;
- d'intensifier la collaboration entre policiers-magistrats-avocats.

#### **ORGANISATION DE LA FORMATION**

Le Certificat est organisé sur un temps partiel, associant regroupements présentiels, travaux individuels et évaluations. La réussite du contrôle des connaissances, la participation active aux cours et l'acceptation du mémoire sont les conditions à remplir pour l'obtention du Certificat valant 15 crédits ECTS.

#### **INTERVENANTS PRINCIPAUX**

- Mme Julie André, avocate spécialisée en droits de l'enfant, Lausanne
- Prof. François Ansermet, chef du Service de Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, Hôpitaux universitaires de Genève
- Mme Sandrine Favre-Hornung, psychologue, chargée d'enseignement, Haute Ecole de Santé, Genève
- M. Pascal Flotron, procureur du Jura bernois, Moutier
- M. Michel Lachat, Président de la Chambre pénale des mineurs de Fribourg
- Mme Marie Schaefer Altipamarkian, Dr en droit et psychologue, Sion
- M. Hubert van Gijsegheem, a. professeur, psychologue légal, Montréal, Canada
- M. Stefan Vanistendael, anthropologue, spécialiste de la résilience, Genève
- M. Jean Zermatten, Directeur de l'IDE et Vice-président du Comité des Droits de l'enfant à l'ONU, Sion

#### **CONDITIONS ET PROCÉDURE D'ADMISSION**

Les candidat-es au Certificat doivent être des professionnel-les, actif-ves dans les domaines de la magistrature, du barreau ou de la police et déposer un dossier de candidature comportant :

- une lettre de motivation, avec indication des attentes ;
- un curriculum vitae présentant, entre autres, de façon détaillée les formations et expériences professionnelles avec copie des titres obtenus ;
- une photocopie de la carte d'identité ou du passeport ;
- deux photos-passeport ;
- une attestation du paiement des frais d'inscription.

Le comité exécutif examine les candidatures et, si nécessaire, peut demander des informations complémentaires ou convoquer le-a candidat-e à un entretien. Les dossiers de candidatures sont traités par ordre d'arrivée.

#### **COÛT DE LA FORMATION**

Le coût de la formation s'élève à CHF 6'000.- Possibilité de paiement par acomptes. Frais d'inscription : CHF 150.- Auditeur libre : prix pour un module : CHF 1'100.- (nombre limité). Les frais de transport et de logement ainsi que les repas ne sont pas inclus et sont à la charge des participants.

#### **DÉLAI D'INSCRIPTION**

30 juin 2011.

Pour plus d'informations : [www.childsrights.org](http://www.childsrights.org)

## **II. Master interdisciplinaire en droits de l'enfant (MIDE)** **« L'enfance d'un nouveau contrat social »** **4<sup>ème</sup> volée**

Cette nouvelle filière d'études, organisée en collaboration avec l'Université de Fribourg, suscite un intérêt avéré et croissant de la part des cercles académiques et professionnels qui connaissent le contenu du programme ou côtoient les étudiant(e)s du MIDE.

#### **OBJECTIFS**

Le MIDE poursuit des objectifs de formation académique et professionnelle. Il est conçu pour améliorer les connaissances théoriques ainsi que les champs d'application des professions concernées par les changements de regard portés sur la place de l'enfant dans notre société. La formation offre aux étudiant(e)s des compétences approfondies dans le domaine des droits de l'enfant et leur permet de développer leurs aptitudes d'analyse et de travail interdisciplinaire, tout en se spécialisant dans des domaines spécifiques par des travaux de recherche, un stage et des projets de groupe.

#### **PUBLIC CIBLE ET PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Le MIDE s'adresse à un large éventail de personnes intéressées par les droits de l'enfant. Les diplômé(e)s seront formé(e)s à s'adapter à des situations complexes et changeantes, liées au nouveau statut de l'enfant sujet de droits, et joueront un rôle important dans cette évolution qui touche aussi bien les administrations aux différents échelons (communal, cantonal et fédéral) que les milieux associatifs, éducatifs et académiques. Ils-elles pourront aspirer à une fonction de conseil, de cadre ou de formateur auprès d'institutions telles que les hautes écoles pédagogiques, les organisations internationales et les ONG, les services de protection et d'aide à l'enfance, les services de conseil aux jeunes, les tribunaux, les institutions résidentielles et/ou de placement, ou choisir de poursuivre une voie académique, dans une perspective de recherche ou d'obtention d'un doctorat.

#### **PÉDAGOGIE INNOVANTE ET INTERDISCIPLINAIRE**

Le MIDE est une formation universitaire de 90 crédits ECTS, répartie sur trois semestres d'études. Laissant une place importante à la participation active des étudiant(e)s, le MIDE est organisé autour d'un projet pédagogique interdisciplinaire innovant qui s'appuie sur des connaissances démontrées en matière de droits de l'enfant et sur des expériences acquises dans l'offre d'autres formations universitaires, notamment le *Master of Advanced Studies in Children's Rights*. Le profil pluridisciplinaire du corps enseignant, son implication dans de multiples réseaux académiques et professionnels, ainsi que les échanges nourris avec l'Institut international des droits de l'enfant (IDE) à Sion, garantissent le dynamisme et la pertinence de la formation.

#### **ENSEIGNANT(E)S**

Dr h.c. Jean Zermatten, Droit  
 Prof. Philip Jaffé, Psychologie  
 Prof. Karl Hanson, Droit  
 Prof. Daniel Stoecklin, Sociologie  
 Dr Frédéric Darbellay, Inter- et transdisciplinarité  
 Dr Marie Schäfer-Altiparmakian, Droit

#### **PLAN D'ÉTUDES**

Le cursus d'études est composé de trois semestres obligatoires de 30 crédits ECTS chacun. Le volume total de la formation correspond à 90 crédits ECTS. Chaque semestre comprend 14 semaines de cours suivies de 5 à 6

semaines de préparation et de session d'examens. Les cours se déroulent sur une période de trois jours et demi par semaine.

#### **INSCRIPTION ET DÉBUT DE LA FORMATION**

Le dossier de candidature comprend le formulaire d'inscription accompagné de l'original du diplôme de Bachelor ou d'un diplôme équivalent (Université, HES, HEP), du détail de toutes les notes et crédits obtenus durant les études universitaires déjà effectuées et du Diploma Supplement (si à disposition), d'un Curriculum vitae et d'une lettre de motivation, et doit être remis dans les délais au Service des immatriculations et inscriptions de l'Institut Universitaire Kurt Bösch (IUKB).

Délai d'inscription : mi-mai 2011

Début de la formation : mi-septembre 2011

Finance d'inscription semestrielle : CHF 600.-/semestre

Pour plus de détails : [www.iukb.ch/mide](http://www.iukb.ch/mide)

### **Colloque : « Du sujet et de l'institution : parcours de vie »**

C'est sous ce titre, et avec le soutien de la Ville de Genève, que se tiendra à Uni-Mail, du 4 au 6 mai 2011 un colloque international et interdisciplinaire organisé conjointement par le Collège doctoral Israël-Palestine 4, le Département de sociologie de l'Université de Genève et l'Association suisse des Amis du Dr Janusz Korczak. Rappelons que le Collège doctoral Israël-Palestine 4, que notre Association soutient depuis plusieurs années, regroupe des universitaires israéliens et palestiniens autour du thème de la médiation interculturelle, psychosociale et institutionnelle, ainsi que celui du psychotraumatisme dans les populations en conflit. Plusieurs des étudiants inscrits dans ce Collège y préparent leur doctorat, au bénéfice de bourses partiellement offertes ces dernières années par la Ville de Genève. Outre le caractère fondamentalement constructif et « pacifiant » de ce Collège qui permet à des étudiants et des enseignants palestiniens et israéliens de développer ensemble un cursus académique et un savoir-faire précieux dans l'action psychosociale, l'échange qu'il encourage entre plusieurs universités en Israël, en Palestine, en France, en Suisse et en Italie, est le garant d'une approche ouverte, interculturelle et interdisciplinaire propre à stimuler la recherche dans le champ des sciences humaines. Dans une société démocratique, multiculturelle et sujette aux conflits, les processus de médiation occupent aujourd'hui une place prépondérante dans le tissage du lien social. L'élaboration d'espaces neutres et bienveillants, le respect mutuel et l'écoute du sujet constituent d'indispensables outils de travail et du traitement de la violence, du malentendu, de la détresse et de la méconnaissance de l'autre. C'est dans cet esprit, et avec l'espoir de stimuler la création de nouveaux partenariats, que ce colloque se tiendra dans les murs de notre université. Les thèmes abordés seront très variés :

- l'accompagnement des adolescents en difficulté,
- l'art comme territoire de partage entre Israéliens et Palestiniens,
- les violences dans la famille palestinienne,
- les interventions sociales dans les camps de réfugiés palestiniens,
- la jeunesse intellectuelle arabe dans la mouvance interculturelle,
- la médiation interculturelle auprès des migrants de la banlieue parisienne,
- la médiation par la danse et le mouvement...

et l'atmosphère des rencontres et des débats sera chaleureuse et stimulante !

Pour en savoir davantage, merci de prendre contact avec le secrétariat de notre Association.



#### **Protection et droits de l'enfant : une nécessaire articulation**

**Réunion de printemps du Club international de pédiatrie sociale à Genève (Suisse)**

**3 et 4 juin 2011**

*C'est à l'invitation du Club international de pédiatrie sociale, avec le soutien de l'Association suisse des amis du Dr Janusz Korczak, des autorités cantonales et municipales de Lausanne et Genève, et de l'Institut international des droits de l'enfant, que se tiendront à Genève, au Museum d'Histoire naturelle, deux journées consacrées aux droits de l'enfant. Parmi les orateurs invités on relève, entre autres, les noms de Nick Spencer, Jacques Fortin, Robert Neuburger, Andrée Millet, Dominique Versini, Bernard de Vos, Nigel Cantwell, Claude Rouiller, tous acteurs de premier plan dans les domaines du droit et de la protection de l'enfant.*

*Ces journées destinées au professionnels de l'enfance (médecins, psychologues, travailleurs sociaux, juristes) sont ouvertes à inscription auprès de la Dre Huguette Jodry : [huguette.jodry@etat.ge.ch](mailto:huguette.jodry@etat.ge.ch) (nombre de places limité).*



## ARGUMENTAIRE

La protection de l'enfant s'est développée au cours du 19<sup>ème</sup> siècle pour répondre aux défis que posaient les mauvais traitements des enfants et le nécessaire changement du droit de la famille. Aujourd'hui, elle s'exerce dans un système socio-juridique complexe, mis en place par l'Etat et par la société civile, afin d'assurer le meilleur développement possible de l'enfant, en garantissant sa sécurité, son accès aux soins et à la scolarité, et son bien-être social.

Or, depuis l'adoption de la Convention internationale des droits de l'enfant en 1989, Etats et praticiens ont un nouveau cadre de référence permettant de guider les décisions, les lois et les interventions concernant les enfants. Par rapport à l'approche de la protection, celle des droits de l'enfant se distingue notamment par la participation des enfants eux-mêmes à la revendication et à l'application de leurs droits.

Quelle est l'articulation actuelle de ces deux approches ? La protection, de nos jours, est très développée mais les droits de l'enfant ne sont qu'insuffisamment intégrés dans les pratiques des professionnels de l'enfance.

Pourtant ces deux approches gagneraient à être mieux articulées. Un système national de protection peut s'avérer insuffisant pour garantir pleinement l'accès des enfants à leurs droits. Des mesures de protection de l'enfant peuvent également s'avérer être en conflit avec ses droits, par exemple dans le cas du retrait d'un enfant de sa famille. L'approche des droits de l'enfant, qui fournit une norme internationale aux Etats, est donc un des éléments essentiels pour assurer la qualité de la protection.

Inversement, les normes internationales établies par la Convention des droits de l'enfant risquent de ne demeurer que des vœux pieux tant qu'elles ne se concrétisent pas dans des systèmes efficaces de protection.

L'objectif de cette réunion du CIPS est de développer une meilleure compréhension de ces deux approches. Quelles sont leurs différences et leurs complémentarités ? Leurs atouts et leurs limites ? Comment les articuler tout en respectant l'une et l'autre ? Comment donner une place à la parole de l'enfant, à son écoute et en même temps tout faire pour le protéger, quand, parfois, on a l'impression qu'il est la dernière personne dont on tient compte ?

Pour esquisser des réponses à ces questions, la réunion du CIPS comportera trois volets:

Une première partie nous permettra d'analyser l'évolution de l'enfant sous trois différents regards. Le premier concerne l'aspect socio-juridique de son statut. Nous

verrons comment le rôle social de l'enfant a changé, comment il est écouté, comment son avis est pris en compte, comment son intérêt est sauvegardé. Nous aurons ensuite un regard sur la santé de l'enfant et son environnement et dresserons une cartographie de sa santé en fonction des conditions socio-économiques, hier et aujourd'hui. Nous terminerons la matinée par un regard socio-pédagogique. Quelle est la capacité de l'enfant à exercer ses droits ? Quelle place l'école tient-elle dans cette évolution ? Quels outils donne-t-on aux éducateurs, au sens large, pour faire respecter ces droits ?

Nous essayerons ensuite de mieux définir les concepts des droits de l'enfant et de sa protection. Nous partagerons des réflexions sur la Convention elle-même, les attentes autour de ce texte, ce qui a changé depuis son adoption et les obstacles encore rencontrés dans son application. Quelle est la responsabilité des Etats dans l'application de cette Convention ? Nous verrons comment le Service social international tient compte des droits de l'enfant dans son travail au quotidien et, finalement, nous analyserons la participation des enfants dans l'application de leurs droits, en fonction de leur capacité évolutive.

Samedi matin, nous avons choisi de dérouler le scénario d'une histoire de vie tragique, mais véridique, survenue en Suisse dernièrement. Cette histoire nous amènera au cœur du sujet, puisque, tout au long de cette trajectoire de vie, nous verrons comment les droits de cet enfant d'alors, puis de cet adolescent, et enfin de ce jeune adulte, sa protection, ses besoins, ses attentes, ses espoirs, se sont étioilés et n'ont pas été respectés jusqu'à l'issue fatale de ce jeune homme. L'intervention d'un pédiatre, d'un psychiatre, d'un travailleur social, d'une avocate pour enfants et d'un délégué aux droits de l'enfant apporteront un éclairage multiple sur ce parcours de vie si chaotique.

Comment les interventions des différents acteurs travaillant auprès de la même personne peuvent-elles être mieux coordonnées ? L'histoire de ce jeune démontre-t-elle la nécessité d'un défenseur des droits de l'enfant au sein de chaque Etat ?

Ces deux jours d'échanges entre professionnels de l'enfance devraient nous permettre de développer un nouveau regard sur les défis lancés autour de la protection et des droits de l'enfant et sur la possibilité de mieux articuler ces deux concepts dans nos pratiques au quotidien, ainsi que sur la nécessité du travail interdisciplinaire

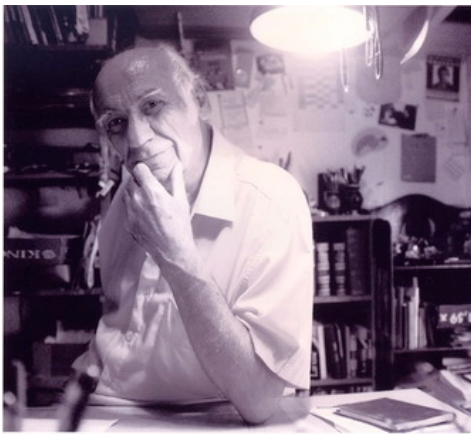


## Quand l'éducation à la paix passe par l'estomac

Une fois encore, la violence s'empare de l'actualité au Proche-Orient. Pourtant, quoi qu'en disent les extrémistes de tous poils et de tous bords, Israéliens et Palestiniens ne sont pas voués par quelque fatalité à s'entretuer. C'est ce que nous rappelle fort opportunément la rencontre gastronomique "Cuisiner pour la paix" qui a eu lieu en février dernier, à Vienne, entre deux chefs réputés, un Israélien, Ran Shmueli, et un Palestinien, Abdalkarim M. Shamsana. La soirée, entièrement au profit de l'association « SOS-Villages d'enfants en Israël et dans les territoires palestiniens », était honorée de la présence du vice-chancelier et ministre autrichien des Finances, Josef Pröll. Au menu du dîner à but humanitaire figuraient un tartare de poisson sur taboulé, un filet de poisson avec du couscous et de la ratatouille, de l'agneau avec une purée de pois chiches et une crème brûlée à l'eau de rose. Les deux cuisiniers ont indiqué "avoir encore un long chemin devant eux en vue de la paix" entre leurs deux peuples. "Mais nos points communs sont beaucoup plus importants que ce qui nous sépare et c'est ce que nous voulons montrer au monde, car nous comptons parmi les 80% d'Israéliens et de Palestiniens qui veulent la paix", ont-ils ajouté. Le choix de l'Autriche n'est pas totalement dû au hasard car les grands-parents de Ran Shmueli possédaient un magasin d'alimentation à Vienne avant la 2<sup>e</sup> guerre mondiale.

Ran Shmueli, âgé de 46 ans, né à Tel-Aviv, a commencé sa carrière en Israël à l'Hôtel Dan, puis au Rothschild French Restaurant et à l'Aroma Café. Aujourd'hui, il dirige une entreprise de traiteur, Shmueli Catering Ltd., et conseille plusieurs restaurants. Il est aussi présent dans de nombreuses émissions de télévision. Abdalkarim M. Shamsana, 44 ans, a commencé sa carrière en 1985 à l'Hôtel American Colony à Jérusalem. En 1994, il est devenu chef du restaurant Taverna, également à Jérusalem, avant de revenir à l'American Colony, dont il est le chef des cuisines depuis 2001. En 2006, il a été lauréat du premier « Concours culinaire palestinien ».

**Nous remercions la CICAD (Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation) de nous avoir autorisés à reproduire, en l'adaptant en partie, cette information.**



## Un centre de documentation à la mémoire de Ruben Naranjo

Il y a quelques semaines, le nom de Ruben Naranjo a été donné au centre de documentation du Musée de la Mémoire de la ville de Rosario en Argentine. Rappelons que Ruben Naranjo, peintre et grand activiste des droits de l'homme, ancien résistant contre le régime des colonels dans son pays, a aussi consacré une grande partie de sa vie aux enfants de la rue et à la promotion de la pensée et de l'engagement de Korczak dont il a publié une excellente biographie en espagnol. Ce centre fut pendant la dictature des colonels un lieu secret de détention où de nombreux opposants politiques perdirent la vie. Il sera désormais un lieu d'hommage à ces disparus, et un sanctuaire de mémoire. C'est avec émotion que nous évoquons la généreuse personnalité Ruben Naranjo. Sa présence en Suisse, il y a 16 ans, lors du colloque international Korczak de Sion, est restée comme un moment de transmission et de

partage d'une force exceptionnelle. Rien de ce que Ruben avait dit à l'époque n'a faibli avec le temps : sa pensée, ses combats, restent d'une vivace actualité. A l'occasion de l'ouverture du Museo della Memoria à Rosario, tous ses amis korczakiens ont précisément en mémoire Ruben et son engagement humain. Cette mémoire, et le Musée qui la fait vivre, nourriront d'autres vocations sociales, politiques et poétiques. Ce sera l'héritage de Ruben, et à travers lui celui de Korczak. Que cet héritage vive longtemps, et qu'il soit une source d'inspiration pour beaucoup!

Daniel Halpérin

## Co-parentalité

### Lettre ouverte de Jean Zermatten à Simonetta Sommaruga

***Nous reproduisons ci-dessous, avec l'aimable autorisation de l'auteur et de l'[Institut international des droits de l'enfant](#) le texte ci-dessous qui apporte un important éclairage sur la responsabilité parentale en cas de divorce.***

Chère Madame Sommaruga,

Votre élection au Conseil fédéral m'a réjoui et l'attribution du Département de Justice et Police, au contraire de certains de vos camarades, m'a rempli d'espoir. J'espérais que vous alliez accélérer l'adoption de certains projets de loi qui attendent aux portes du Parlement, que vous alliez ralentir d'autres dossiers, comme celui de la pénalisation à outrance des jeunes en conflit avec la loi, et humaniser certaines pratiques de l'Office des Migrations au regard des jeunes migrants, notamment ceux qui ne sont pas accompagnés.



Il est évidemment trop tôt pour faire un bilan de votre action et je pense que mes espoirs restent fondés. Cependant, avec tout le respect que je vous dois, je dois vous dire ma déception de vous avoir vu retirer le projet de modification du Code civil visant à revoir le droit du divorce et à attribuer l'autorité parentale de manière conjointe au père et à la mère. En effet, par communiqué de presse du 12 janvier 2011, vous avez annoncé le report de la révision du code civil (et accessoirement du code pénal), révision dont le principe avait été très largement accepté suite aux débats parlementaires (suivi du Postulat Wehrli de 2004 concernant l'autorité parentale conjointe), ainsi que lors du processus de consultation.

La loi actuelle du divorce, entrée en vigueur en 2000, avait en partie pour but d'éliminer l'élément de faute dans les conflits conjugaux. Elle a eu l'effet inattendu de permettre à un parent de refuser de partager l'autorité parentale après un divorce, ce qui de fait envenime les conflits parentaux dans les situations difficiles. Il est patent que les pratiques actuelles favorisent l'utilisation de toute une gamme de tactiques, soit pour ralentir tout le processus de séparation, soit pour tenter de démontrer que l'autre parent n'est pas capable de s'occuper de son enfant ; ou pire, elles ont conduit à utiliser l'enfant et sa parole comme armes de divorce, discréditant l'un ou l'autre parent, voire l'accusant de mauvais traitements, parfois d'abus sexuels. Ces situations sont difficiles à maîtriser. L'idée de rendre l'autorité parentale conjointe automatique me semble aller dans le sens de rétablir une certaine égalité entre le père et la mère au moment du divorce et de désamorcer des bombes à retardement qui explosent toujours au préjudice des enfants. (L'instauration systématique d'une médiation familiale en amont, serait aussi un instrument bienvenu...).

Vous avez expliqué ce retrait comme étant lié à votre volonté de traiter cette question de droit civil avec la question des pensions alimentaires ; je comprends bien l'argument ; toutefois, nous sommes ici dans deux champs différents : le droit du divorce (de compétence fédérale) et le domaine de l'aide sociale (de compétence cantonale). Je ne dis pas qu'il ne faut pas légiférer et s'occuper des deux questions ; elles sont importantes. Mais, je trouve dommage de bloquer un dossier qui était à bout touchant et de repartir dans des consultations et autres débats qui vont probablement, au rythme bernois, ne pas permettre les modifications souhaitables de la loi du divorce dans un avenir proche.

Je ne plaide ni pour le père, ni pour la mère ; mais je vous suggère de vous placer du point de vue de l'enfant et de ses droits : la Convention des droits de l'enfant impose aux Etats parties (donc à la Suisse) de permettre à l'enfant d'être élevé par ses deux parents (art. 7) et de ne pas être séparé d'eux, sauf si nécessité (art. 9 par. 1). J'ajoute encore l'art. 18 qui précise, entre autres, que les Etats «s'emploient de leur mieux à assurer la reconnaissance du principe selon lequel les deux parents ont une responsabilité commune pour ce qui est d'élever l'enfant et d'assurer son développement...». Ces exigences, de mon point de vue, militent pour une adoption de l'autorité parentale conjointe qui répond, le plus près possible, à ces droits. La révision qui était en cours allait dans le bon sens.

Je vous remercie, chère Madame Sommaruga, de ne pas laisser ce dossier s'assoupir sur les bords de l'Aar ! Il y a, à mon avis, urgence à ne pas laisser bon nombre d'enfants souffrir encore longtemps du divorce de leurs parents.

**Jean Zermatten**

Vice-président du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies,  
Directeur de l'Institut international des droits de l'enfant.



### **Carnet rose**

**Chaleureuses félicitations à  
Nathanaël et Sarah Dicker**

**pour la naissance de leur fils Eliakim le 18 novembre 2010 à Jérusalem,**

**Demian et Carmit Halpérin**

**pour la naissance de leur fille Mika le 25 novembre 2010 à Tel-Aviv,**

**et**

**Julien et Hadas Benamran**

**pour la naissance de leur fille Naama le 5 février 2011 à Genève.**

**Nos vœux de bonheur accompagnent ces bébés nouveaux et leurs familles !**